

Séance du conseil Municipal du 26 août 2026

Compte-rendu sommaire

Demande de suppression partielle d'un emplacement réservé

A la demande des propriétaires d'une parcelle constructible située au village de Rou, il est proposé à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de procéder à la suppression partielle d'un emplacement réservé. Il s'agira d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Création d'un emploi à durée déterminée sur un poste d'adjoint administratif

En vue du départ en retraite de la secrétaire en poste, le Conseil Municipal décide la création d'un poste à durée déterminée, d'une durée de 14 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Transaction sur bien soumis à droit de préemption

La commune ne préempte pas sur la vente du bien suivant situé aux villages de Rou :

- Section E n° 1246 et 1249

Contrat Enfance et Jeunesse : Financement du transport solidaire :

Le transport solidaire a pour objectif de créer du lien social et de permettre aux personnes de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Les chauffeurs bénévoles percevront une indemnité kilométrique.

Pour l'année 2026 la subvention que la commune de Rou-Marson aura à verser s'élève à 414 euros.

Le Conseil Municipal valide le montant de cette participation.

Pour extrait certifié conforme

A Rou-Marson, le 28 août 2026

Le Maire,



Rodolphe MIRANDE

